



**KARATE
CANADA**
CHAMPIONNAT
NATIONAL
CHAMPIONSHIPS
2025



APRIL 3-6 AVRIL

RICHMOND OLYMPIC OVAL

RICHMOND • BRITISH COLUMBIA
COLOMBIE-BRITANNIQUE



Funded by the
Government
of Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada



Mot du président de Karaté Canada

Au nom de Karaté Canada, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux participants de tout le Canada au 48^e Championnat national. Ce championnat combiné aura lieu dans la ville de Richmond, en Colombie-Britannique, du 3 au 6 avril 2025.

L'événement se déroulera à l'Anneau de Richmond, l'un des principaux sites de compétition des Jeux olympiques d'hiver de 2010, qui offrira aux participants une installation de classe mondiale pour concourir. Situé à proximité de l'aéroport de Vancouver, des centres de transport et des hôtels, l'Anneau de Richmond est facilement accessible. Bien sûr, si l'on souhaite voir plus que l'aéroport, l'hôtel et le site, la beauté de la région de Richmond/Vancouver est immédiatement évidente. Que vous souhaitiez visiter les environs de Richmond, explorer la ville de Vancouver ou vous aventurer dans les montagnes Rocheuses côtières, les options sont nombreuses et variées.

Je souhaite à tous les participants un franc succès et vous donne rendez-vous en avril.



Craig Vokey
Président
Karaté Canada

Bienvenue à tous les participants des Championnats nationaux de karaté 2025

Au nom de Karate BC, je suis heureuse de vous accueillir aux Championnats nationaux de karaté 2025 au célèbre Anneau olympique de Richmond, du 3 au 6 avril 2025. Il ne s'agit pas seulement d'une compétition, mais aussi d'un moment charnière de notre parcours commun. Nous sommes honorés d'accueillir des athlètes, des entraîneurs, des arbitres et des partisans de partout au Canada.



La ville de Richmond en Colombie-Britannique est l'une des villes les plus dynamiques au Canada. Elle est reconnue pour sa diversité culturelle vivante, ses paysages à couper le souffle au bord de l'eau et sa scène culinaire sans égal. Nous vous invitons à explorer le village emblématique de Steveston où l'histoire rencontre la beauté du fleuve Fraser, puis allez explorer les saveurs des célèbres marchés nocturnes de Richmond. Avec son charme unique, Richmond offre des expériences qui vous permettront de créer des souvenirs impérissables.

La tenue de cet événement à l'Oval olympique de Richmond, véritable héritage des Jeux olympiques d'hiver de 2010, est un moment fort en soi. Ce site primé, qui offre une vue imprenable sur la chaîne de montagnes North Shore et des installations sportives de pointe, met la table pour un championnat inoubliable. C'est un endroit où des records du monde ont été établis et où des rêves sont devenus réalité. Voilà donc un lieu idéal pour mettre en valeur le meilleur du karaté canadien.

Nous souhaitons remercier Karaté Canada de nous avoir confié cet événement prestigieux. L'objectif n'est pas seulement de gagner des médailles, mais de célébrer l'esprit du karaté, de créer des souvenirs impérissables et d'inspirer la prochaine génération d'athlètes. Ensemble, nous ferons de ce championnat un événement qui résonnera au-delà du plancher de compétition.

À tous les participants, bénévoles et partisans : merci de faire partie de cette aventure extraordinaire. Bienvenue en Colombie-Britannique. Bienvenue à Richmond. Bienvenue aux Championnats nationaux de karaté 2025 !

Avec enthousiasme et gratitude,
Donna Gardecki
Présidente, Karate BC



Mot de la gestionnaire des événements de Karaté Canada

Ce bulletin vise à aider les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) dans leurs préparatifs. Il contient des renseignements généraux sur l'événement et sur l'admissibilité.

N'hésitez pas à communiquer avec moi à cheryl.tataryn@karatacanada.org si vous avez des questions de logistique. Les questions sur la haute performance peuvent être adressées à rodney.hobson@karatecanada.org.

Au plaisir de vous revoir!

Sincères salutations,

Cheryl Tataryn
Gestionnaire des événements
Karaté Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	7
1.1 DATES.....	7
1.2 SITE.....	7
1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT	7
1.4 BILLETS	7
1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE 8	8
1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION 8	8
1.7 PERSONNES-RESSOURCES.....	8
2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS.....	10
3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES	13
3.1 DÉFINITIONS.....	13
3.2 OBJET	13
3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE	13
3.4 ADMISSIBILITÉ.....	14
3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	14
4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024	15
5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	16
5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS.....	16
6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	18
6.1 KARATEGI	18
6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE	19
6.3 COQUILLE.....	19
6.4 CASQUE	19
6.5 GANTS	19
6.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS	19

6.7	PROTÈGE-DENTS	19
6.8	DRAPEAUX SUR LES GIS	19
6.9	PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES	20
7.	ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS	21
8.	ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE	22
8.1	KATA ET KUMITÉ JUNIOR	22
8.2	KUMITÉ SENIOR	22
8.3	KATA SENIOR	23
9.	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ARBITRES	24
9.1	HÉBERGEMENT DES ARBITRES	24
9.2	RÉUNION POUR ARBITRES	24
10.	PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS	25
11.	ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION	26
12.	CATÉGORIES – CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025	27
12.1	KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES	27
12.2	KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES	27
12.3	KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES	27
12.4	KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES	27
13.	ATHLÈTES DE PARAKARATÉ	29
13.1	ADMISSIBILITÉ	29
13.2	PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES*	29
13.3	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PARAKARATÉ	30
14.	TÊTES DE SÉRIE	32
14.1	CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ)	32
14.2	CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ)	32
14.3	CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ)	32
15.	FORMULES D'ÉLIMINATION	34
15.1	CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL	34
15.2	CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL	34
16.	REPRISE VIDÉO	35

17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION	36
18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE	37
18.1 RÈGLES	37
18.2 PROTOCOLE	38
19. FRAIS D'INSCRIPTION	40
20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION	41
21. HÔTELS OFFICIELS	42
22. MÉDIAS SOCIAUX	44
23. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES	45
24. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	46
25. HORAIRE	47
25.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS	47
25.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION	47
26. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL	48
ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER	xlix
ANNEXE 2 – CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE	lii
liii	
ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS	liv
ANNEXE 4 – TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L'ÂGE	lvi
ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025	lvii
ANNEXE 6 – CÉLÉBRATION ANNUELLE DE REMISE DES PRIX	lviii
ANNEXE 7 – DATES IMPORTANTES	lviii
ANNEXE 8 - ÉQUIPEMENT DE KUMITE EXIGÉ	lxi
ANNEXE 9 – LISTE DE KATAS OFFICIELS	lxii

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 DATES

Dates de compétition : 3-6 avril 2025

1.2 SITE



[ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND](#)

6111 River Rd
Richmond, C.-B. V7C 0A2

1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT

Karaté Canada webdiffusera cet événement en direct. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web et nos médias sociaux.

1.4 BILLETS

Pour la commodité des OPTS, des participants, des partisans, des amis et des membres de la famille, les billets de spectateurs pourront être achetés en ligne ou au guichet.

On pourra acheter des billets d'un jour ou un laissez-passer pour les quatre jours des Championnats. Les billets seront offerts à prix réduit en

prévente. L'événement sera gratuit pour les enfants de neuf ans et moins.

Profitez du tarif préférentiel pour les billets achetés avant le mercredi 2 avril.

<https://buytickets.at/karatecanada/1445572>

1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE

Karaté Canada adhérera à toutes les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales.

Au moment de la publication du présent bulletin d'informations, aucune mesure précise d'atténuation des risques, y compris celles pour la COVID-19, ne sera appliquée pour les Championnats nationaux à Richmond, C.-B.

Notez toutefois que les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales pourraient changer. Karaté Canada avisera les participants de tout changement dès qu'elle en prenne connaissance.

1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION

Karaté Canada recommande fortement à tous les participants de souscrire à une assurance voyage qui couvrira leurs frais médicaux s'ils devaient recevoir des soins ou rester sur place pour des raisons médicales

1.7 PERSONNES-RESSOURCES

Soutien technique

Stéphane Rivest

Directeur du tournoi

Courriel : riveststef@gmail.com

Soutien non technique

Cheryl Tataryn

Gestionnaire des événements



Courriel : cheryl.tataryn@karatecanada.org

Formulaires médicaux et soutien

Gillian Benson

Gestionnaire de programmes, Karaté Canada

Courriel : gillian.benson@karatecanada.org

Haute performance

Rodney Hobson

Responsable technique des sports et président du comité de haute performance

Courriel : rodney.hobson@karatecanada.org

2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS

Tous les participants aux Championnats nationaux doivent adopter une conduite exemplaire, du moment où ils quittent officiellement leur domicile jusqu'à ce qu'ils y retournent.

Tout comportement contraire à l'esprit des championnats ou toute infraction à un règlement ou à une politique de Karaté Canada, de l'hôtel ou du site de compétition entraînera la prise de mesures disciplinaires.

Karaté Canada s'engage à offrir un environnement sportif, professionnel et bénévole où tout le monde sera traité avec respect et dignité. Chaque individu a droit à un environnement favorisant l'égalité des chances et interdisant les pratiques discriminatoires. Karaté Canada ne tolérera aucun acte de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de bizutage ou de tout autre comportement similaire.

Les participants aux Championnats nationaux 2025 – athlètes, entraîneurs, représentants d'équipe, arbitres, membres du personnel et bénévoles – devront faire ce qui suit :

- Montrer le même respect qu'ils souhaiteraient recevoir en retour.
- Traiter les hôtels officiels et le site de compétition, ainsi que le personnel et les autres clients, avec respect et soin.

Tout dommage résultant des actions d'un participant entraînera la prise de mesures disciplinaires. Le participant et/ou son OPTS pourraient devoir verser un dédommagement financier.

- Traiter tous les autres participants de manière juste, peu importe leur genre, origine ethnique, couleur de peau, orientation sexuelle, religion, croyance politique ou statut économique.
- Se comporter de manière à être un modèle et un digne représentant de leur sport et de leur province.
- Respecter les règles et les politiques de Karaté Canada et de la WKF.
- Respecter la vie privée et la dignité des autres en ne divulguant pas des renseignements personnels sans leur consentement, à moins que la loi l'exige.

- Aspirer de façon constante aux plus hautes normes de conduite et projeter une image positive du karaté et de leur province/territoire.
- Éviter de critiquer les athlètes, les entraîneurs, les représentants d'équipe, les arbitres, les membres du personnel et les bénévoles.
- S'abstenir d'utiliser un langage vulgaire, insultant, harcelant ou autrement offensif.
- Respecter la dignité d'autrui. Tout comportement physique ou verbal qui constitue du harcèlement ou de l'abus est inacceptable.
- Ne pas consommer de drogues ou d'autres substances interdites ou améliorant la performance, ni encourager ou tolérer leur usage.
- Ne pas fournir de drogues à autrui ni fournir des boissons alcooliques ou des produits du tabac à des personnes mineures.
- Compétitionner en faisant preuve de franc jeu et d'honnêteté.
- Éviter de faire usage de produits du tabac sur le site de compétition ou à d'autres endroits où c'est interdit.
- S'adresser aux athlètes, aux entraîneurs, aux arbitres, aux bénévoles, aux organisateurs de l'événement, aux spectateurs et à quiconque est lié aux Championnats nationaux de manière courtoise et respectueuse.
- Agir d'une façon qui rendra honneur aux Championnats nationaux, au karaté et à eux-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur du site et/ou de la zone de compétition.
- Veiller à leur propre sécurité et à celle d'autrui.
- Se comporter avec une attitude positive et fondée sur le soutien.
- Se conformer aux lois et aux règlements de la province et de la municipalité où se déroule les Championnats nationaux.
- Se préparer pour la compétition.
- Être responsable de tous leurs articles personnels (pièces d'identité, effets personnels, équipement, etc.).

Serment de l'athlète

Au nom de tous les compétiteurs et compétitrices, je promets que nous participerons aux Championnats nationaux 2025 tout en respectant et en



obéissant aux règlements qui le gouvernement, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans l'esprit du karaté-do, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

Serment de l'entraîneur

Au nom de tous les entraîneurs et des autres membres de l'entourage des athlètes, je promets que nous nous engagerons à veiller à ce que l'esprit sportif et l'éthique soient pleinement respectés et observés tout au long des Championnats nationaux 2025 en accord avec les principes fondamentaux du sport et dans l'esprit du karaté-do.

Serment de l'arbitre

Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Championnats nationaux 2025 en toute impartialité, en respectant et en appliquant les règles qui les régissent, dans l'esprit du karaté-do.

3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

Karaté Canada souhaite faire un rappel de sa politique en matière d'admissibilité et des exigences relatives à la citoyenneté pour la participation aux Championnats nationaux 2025, dont le libellé est reproduit ci-après :

3.1 DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

- a) « Jours » : nombre de jours ouvrables (sans tenir compte des week-ends et des jours fériés);
- b) « Participant » : toute personne inscrite comme athlète auprès d'une association de karaté provinciale ou territoriale membre en règle de Karaté Canada.

3.2 OBJET

La présente politique a pour objet de déterminer l'admissibilité des participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada.

3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique à tous les participants, tels que définis dans les définitions.

La présente politique ne s'applique qu'aux questions d'admissibilité qui pourraient se poser avant les Championnats nationaux.

Les questions d'admissibilité se posant dans le cadre de la compétition ou des événements organisés par des groupes autres que Karaté Canada, y compris ses associations membres, seront traitées en vertu de leurs politiques sauf si demandé et accepté par Karaté Canada à son entière discrétion.

3.4 ADMISSIBILITÉ

Les participants ne pourront concourir aux Championnats nationaux que s'ils répondent à l'exigence suivante :

Être titulaire d'un passeport canadien.

Karaté Canada acceptera également les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Tous les participants devront prouver qu'ils répondent à l'exigence stipulée à l'article 3.4 de la présente politique, au plus tard le 5 mars 2025. Karaté Canada communiquera aux OPTS le système ou la méthode à utiliser. La preuve consistera du document suivant :

- Passeport canadien valide

Après examen de toutes les preuves applicables, le directeur général, ou la personne désignée, déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité du participant en vertu de la présente politique. Le participant jugé inadmissible ne pourra participer aux Championnats nationaux.

Tout participant qui fournira des renseignements erronés ou trompeurs pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la politique en matière disciplinaire de Karaté Canada.

Veillez SVP NOTER: les passeports devront porter le nom, date de naissance, et genre, tels qu'ils apparaissent dans Sportdata. Tout athlète ayant besoin de renouveler son passeport afin de remplir ces critères peut demander une lettre de soutien de la part de Karaté Canada pour assurer un processus efficace. Toute demande pour une lettre de soutien sera confidentielle. Pour plus d'informations veuillez SVP contacter Gillian Benson à gillian.benson@karatecanada.org.

4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

Karaté Canada invitera automatiquement aux Championnats nationaux 2025 les athlètes qui appartiennent à au moins une des quatre catégories suivantes :

1. Tous les athlètes seniors détenant un statut (International A, B ou C, ou National A), indépendamment de tout changement de catégorie de poids dans les catégories seniors de kumité, en date du 1^{er} mars 2025.
2. Tous les médaillés des Championnats nationaux 2024, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
3. Les deux membres du bassin de l'équipe nationale les mieux classés de chaque catégorie (à la fin de la saison 2024-2025), indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.

Conformément aux quatre points ci-dessus, les invitations qui seront automatiquement envoyées à certains athlètes pour les Championnats nationaux 2025 viseront uniquement la discipline pour laquelle l'athlète a obtenu une médaille ou un classement.

Tous les athlètes invités automatiquement doivent encore satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'équipe établies par leur OPTS respectif (c.-à-d. participation à des tournois de sélection provinciaux ou à des séances d'entraînement, etc.)

Les athlètes de kumité invités automatiquement peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux 2025 dans n'importe quelle catégorie d'âge et/ou de poids où ils sont admissibles, peu importe la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur invitation automatique.

Tous les athlètes invités automatiquement doivent actuellement être des membres actifs et en règle du bassin de l'équipe nationale, selon Karaté Canada, en suivant les critères publiés de l'équipe nationale.

5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté (déclarés auprès de Karaté Canada et qui ont payé leurs droits d'adhésion), et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

À noter : Les membres du bassin de l'équipe nationale senior de kumité doivent participer à titre de membres de leur équipe provinciale ou territoriale (dans les compétitions individuelles et par équipe) et doivent être jugés admissibles conformément aux critères de leur province ou territoire.

5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

5.1.1 Kumité individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de trois (3) concurrents par catégorie de kumité individuel, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (eu égard à la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.2 Kumité par équipe

Pour l'heure, Karaté Canada ne prévoit pas offrir aux OPTS la possibilité d'inscrire des athlètes aux catégories de kumité par équipe lors de cette compétition. Seules les catégories individuelles de kumité y seront présentées.

5.1.3 Kata individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.4 Kata par équipe

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum d'une (1) équipe de kata.

Karaté Canada acceptera aussi les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

5.1.5 Parakaraté

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

***** IMPORTANT : Pour que les inscriptions individuelles de ses athlètes et de ses entraîneurs soient valides, chaque OPTS doit effectuer le paiement intégral des droits d'adhésion pour 2025, et le bureau de Karaté Canada doit avoir reçu tous les renseignements sur les membres inscrits avant le vendredi 14 mars 2025.**

6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout l'équipement (y compris l'uniforme/le karategi) doit être celui approuvé par la WKF. Cette section est conforme aux règles de la WKF au moment de la publication.

Veillez aussi vous référer [à l'Annexe 8 – Équipement de kumite exigé](#).

6.1 KARATEGI

Conformément aux règles de compétition actuelles de la WKF, veuillez noter que les karaté-gis comportant des broderies de couleur sur les épaules sont encouragés, mais *facultatifs*, dans TOUTES les divisions (kata et kumité) des Championnats nationaux 2025 de Karaté Canada. Le port de karaté-gis comportant des broderies bleues, rouges ou blanches sur les épaules sera accepté par les compétiteurs. Le port de karaté-gis avec des broderies dorées sur les épaules n'est autorisé que pour les champions du monde en titre de la WKF, le cas échéant (aucune autre couleur ne sera autorisée).

Il est également à noter que le championnat national de Karaté Canada est un événement de sélection qui permet de participer aux championnats de la PKF et de la WKF. Ces événements et d'autres événements internationaux de la WKF adhèrent entièrement aux règlements de la WKF où les athlètes doivent avoir des broderies rouges et bleues sur les épaules pour participer à la compétition..



6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE

Le port du protecteur corporel WKF est obligatoire pour tous les compétiteurs.

Le port du protège-poitrine féminin est obligatoire pour les athlètes qui compétitionnent en kumité féminin.

Pour les U14 uniquement :

- Le port du protège-poitrine est facultatif pour les athlètes qui concourent dans les catégories féminines.
- Le protecteur corporel DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE le type approuvé par la WKF porté par-dessus le gi.

6.3 COQUILLE

Obligatoire pour tous les athlètes masculins en kumité.

6.4 CASQUE

Le casque de la WKF est OBLIGATOIRE dans les catégories moins de 14 ans.

6.5 GANTS

Les participants doivent avoir une paire de gants bleus et une paire de gants rouges approuvées par la WKF et de protège-mains).

6.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS

Les participants doivent avoir une paire de protège-pieds et de protège-tibias bleus et une paire de protège-pieds et de protège-tibias rouges approuvées par la WKF.

6.7 PROTÈGE-DENTS

Obligatoire pour tous les athlètes en kumité.

6.8 DRAPEAUX SUR LES GIS

Nous rappelons aux OPTS et aux athlètes que seuls les drapeaux des provinces sont autorisés sur les karategis. **Les drapeaux canadiens ne seront pas acceptés.**

6.9 PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Les médaillés doivent se rendre dans la zone de présentation des médailles dès que les officiels en font la demande. Ils doivent porter leur survêtement provincial.

Habillement acceptable pour le podium :

- Les pantalons de gi ou des pantalons noirs approuvés par l'OPTS avec le blouson du survêtement de leur province
- Chaussures de sport ou nus pieds.

Habillement inacceptable pour le podium :

- Shorts
- Casquette
- Aucun cellulaire et/ou drapeau(x)
- Sandales / « gougounes »

7. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté, et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS :

Toutes les exigences de formation et de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui s'appliquent à cette compétition sont décrites à l'annexe 5 (ces exigences varient selon le nombre d'entraîneurs par équipe provinciale ou territoriale).

Tout niveau de formation ou de certification du PNCE supérieur aux niveaux prévus à l'annexe 5 sera également considéré comme valide. Karaté Canada vérifiera tous les titres de compétence et les dossiers des entraîneurs du PNCE par l'entremise du Casier (la base de données en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs) après la date limite d'inscription et avant le début de la compétition. Des circonstances atténuantes justifiant la non-conformité à ces exigences peuvent être considérées par Karaté Canada, à titre exceptionnel et moyennant une justification suffisante.

Recommandations du comité du PNCE aux OPTS :

- On recommande aux organismes provinciaux ou territoriaux de karaté de consulter les relevés de leurs entraîneurs dans le Casier pour vérifier s'il leur manque des formations ou des certifications.
- Les entraîneurs et les responsables du PNCE sont invités à communiquer avec le comité du PNCE pour qu'il les aide à planifier et à offrir les modules en ligne propres au sport nécessaires.

8. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE

Veillez noter les renseignements suivants relativement à l'âge d'admissibilité des participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada 2025.

8.1 KATA ET KUMITÉ JUNIOR

Les athlètes cadets, juniors et U21 peuvent concourir dans la catégorie d'âge à laquelle ils seront admissibles au premier jour des Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2025 (PKF) (prévu le 28 août 2025). Les règles spécifiques pour les catégories U21 se trouvent dans la matrice d'âge.

Les participants de toutes les catégories doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans une catégorie donnée aux événements internationaux clés de la saison 2025-2026 (à la date de ces événements, notamment les Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2025 [PKF]), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans ces catégories.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

8.2 KUMITÉ SENIOR

Les athlètes senior doivent être âgés de 18 ans ou plus le premier jour des Championnats nationaux 2025.

Les athlètes de la catégorie U21 peuvent s'inscrire dans les catégories seniors.

Les athlètes âgés de 17 ans qui auront 18 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2025 (PKF), prévu le 22 mai 2025, **ne peuvent pas** s'inscrire dans la catégorie kumité senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2025-2026 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

8.3 KATA SENIOR

Les athlètes senior doivent avoir au moins 16 ans le premier jour des Championnats nationaux 2025.

Les athlètes âgés de 16 à 20 ans peuvent participer aux épreuves individuelles dans les catégories seniors individuelles et par équipe. (Veuillez noter que l'âge minimum requis pour les catégories seniors de kata individuel et par équipe aux compétitions internationales est de 16 ans.)

Les athlètes âgés de 15 ans qui auront 16 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2025 (PKF), prévu le 22 mai 2025, ne peuvent pas s'inscrire dans la catégorie kata senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2025-2026 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

9. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ARBITRES

Dans le cadre des Championnats nationaux 2025, Karaté Canada n'acceptera que les arbitres et les juges qui répondent aux critères suivants :

- a) détenteur d'une licence internationale sujet à une vérification par la CA de Karaté Canada;
- b) détenteur d'une licence nationale de Karaté Canada (juge ou arbitre).
- c) ceux qui passent un test pour obtenir pour leur première licence de Karaté Canada et qui ont réussi l'examen théorique ou ceux qui tentent de mettre à niveau leur licence de Karaté Canada.

9.1 HÉBERGEMENT DES ARBITRES

Karaté Canada est heureux de soutenir les arbitres qui voyagent en leur offrant l'hébergement pendant les Championnats nationaux de 2025.

Ce soutien couvrira le prix de la chambre et les taxes et est basé sur une occupation double (deux par chambre) pour les nuits du 2 au 6 avril inclusivement.

Peu importe la raison, les arbitres ayant besoin d'un hébergement en dehors de ces dates préapprouvées seront seuls responsables de leurs frais d'hébergement.

De plus amples renseignements seront fournis aux arbitres participants par l'entremise du président de la commission d'arbitrage.

Remarque : Pour les arbitres qui résident dans un rayon de 75 km de Richmond (n'incluant pas l'Île de Vancouver), une allocation kilométrique sera versée pour leur déplacement quotidien, au lieu de l'hébergement partagé.

9.2 RÉUNION POUR ARBITRES

Une réunion en présentiel pour arbitres aura lieu immédiatement avant le début de la compétition à 8 h, le jeudi 3 avril à l'Anneau olympique de Richmond.

10. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS

Tous les participants, athlètes, entraîneurs et délégués doivent être préinscrits en ligne par leur OPTS via le site Web Sportdata. Les arbitres devront respecter un processus différent sur Trackie.

Toutes les délégations des OPTS doivent avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site de l'événement et au processus de préinscription. Toutes les équipes doivent utiliser les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour la préinscription en ligne lors des Championnats nationaux 2025. Si vous n'avez pas encore de nom d'utilisateur et de mot de passe, veuillez faire une demande en ligne sur le site Web de Sportdata.

Pour de plus amples renseignements sur la préinscription des équipes à l'aide du logiciel, tous les gérants d'équipe sont priés de contacter directement l'équipe de soutien technique de Sportdata à office@sportdata.org.

Les équipes/associations provinciales et territoriales sont responsables de la qualité et de l'exactitude des données d'inscription fournies.

L'inscription dans Sportdata fermera le 5 mars 2025. Les inscriptions pourront être modifiées jusqu'au 10 mars 2025; **tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

LIEN D'INSCRIPTION DANS SPORTDATA :

https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung_info_main.php?active_menu=calendar&vernrr=8991



11. ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION

L'enregistrement officiel débutera le 1^{er} avril 2025, dans la salle **Steveston B** de l'hôtel **Sheraton Vancouver Airport**.

Les accréditations des participants/inscrits seront alors remises aux gérants d'équipe (ou à leurs représentants désignés), qui les distribueront à leurs équipes respectives.

12. CATÉGORIES – CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025

Les catégories non para en vigueur à l'épreuve sont les suivantes :

12.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans)
- Cadet (14-15 ans*)
- Junior (16-17 ans*)
- U21 Sélection d'équipe (18-20 ans**)
- U21 Championnat national (18-20 ans**)
- Senior (16 ans et plus*)

12.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES

- Cadet/junior (14-17 ans*)
- U21 Sélection d'équipe (18-20 ans**)
- U21 Championnat national (18-20 ans**)
- Senior (16 ans et plus*)

12.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans*) : -42 kg, -47 kg, -52 kg, +52 kg
- Cadet (14-15 ans*) : -47 kg, -54 kg, -61 kg, +61 kg
- Junior (16-17 ans*) : -48 kg, -53 kg, -59 kg, -66 kg, +66 kg
- U21 Sélection d'équipe (18-20 ans**) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg
- U21 Championnat national (18-20 ans**) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg
- Senior (18 ans et plus) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg

12.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES

- Jeunesse (12-13 ans*) : -40 kg, -45 kg, -50 kg, -55 kg, +55 kg
- Cadet (14-15 ans*) : -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, +70 kg
- Junior (16-17 ans*) : -55 kg, -61 kg, -68 kg, -76 kg, +76 kg
- U21 Sélection d'équipe (18-20 ans*) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg
- U21 Championnat national (18-20 ans**) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

- Senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

(* Voir les exceptions possibles dans la section [Admissibilité en fonction de l'âge](#) de ce bulletin.)

REMARQUE : Il n'y aura ni catégorie ouverte ni catégorie par équipe de kumité aux Championnats nationaux 2025.

** Si il n'y a pas d'athlètes additionnels inscrits dans la catégorie U21 Championnat national, seule la catégorie U21 Sélection d'équipe sera offerte.

13. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ

Karaté Canada organisera des compétitions de kata pour les athlètes masculins et féminines de niveaux junior ou adulte aux Championnats nationaux 2025.

Tous les athlètes ayant un handicap doivent être inclus comme membres à part entière de l'alignement de l'équipe provinciale/territoriale et recevoir le même accès aux entraînements de l'équipe, le même uniforme et le même financement pour les Championnats nationaux. Les équipes provinciales/territoriales sont responsables d'inscrire les athlètes ayant un handicap via Sportdata avec leurs autres athlètes.

13.1 ADMISSIBILITÉ

- Le handicap d'un(e) athlète doit être considéré comme permanent.

Les athlètes de parakaraté doivent envoyer à leur OPTS un formulaire médical, ainsi qu'une attestation de leur déficience et le code de celle-ci.

Les catégories d'âge suivantes (hommes/femmes dans chaque catégorie para) seront : U16 et Senior comme identifié dans la matrice des âges.

13.2 PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES*

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat.

Les athlètes atteints de plus d'un handicap ne pourront concourir que dans une seule catégorie sportive. Les athlètes sont classifiés en fonction des critères de déficience de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Tous les athlètes concourront même s'il n'y a qu'un seul participant dans une catégorie.

1. **K-10 Déficience visuelle** – doit concourir les yeux bandés a) masculin b) féminin (K-11 moyen, K-12 grave)
2. **K-21 Déficience intellectuelle** – QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les

habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. a) masculin b) féminin

3. **K-22 Déficience intellectuelle** – trisomie 21 a) masculin b) féminin

4. **K-23 Déficience intellectuelle** – autisme a) masculin b) féminin

5. **K-30 Déficience physique** – avec fauteuil roulant – doit concourir en fauteuil roulant a) masculin b) féminin

6. **K-40 Déficience physique, mobilité réduite debout** – doit concourir sans fauteuil roulant a) masculin b) féminin

(* Karaté Canada avisera ses membres de ces changements le plus tôt possible, le cas échéant.)

Karaté Canada base ses catégories de parakaraté sur les modèles actuels de déficiences admissibles de la Fédération mondiale de karaté (WKF) et du Comité international paralympique (CIP).

Des renseignements détaillés peuvent être consultés à ce lien :

[Règlements de la WKF pour le parakaraté](#) (en anglais)

13.3 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PARAKARATÉ

- Pour faire partie de cette catégorie, un athlète doit avoir un handicap permanent admissible et fournir des documents médicaux détaillant son diagnostic et son état de santé actuel.
- Les catégories sont énumérées dans les règles de classification des sports; celle à laquelle appartient un athlète est déterminée par un classificateur.
- Les points bonus compensatoires seront accordés conformément à la LISTE MAÎTRESSE DE PARAKARATÉ DE LA WKF. Les athlètes non classifiés doivent soumettre tous les documents utilisés pour déterminer leur catégorie sportive et participer à une évaluation un ou deux jours avant la compétition pour déterminer le nombre de points bonus compensatoires qui seront accordés. Si un seul athlète participe dans une catégorie, KC se réserve le droit d'annuler l'évaluation.
- Pour plus d'informations, y compris sur la représentation internationale



et les exigences spécifiques aux divisions, veuillez consulter le site : [Le guide de référence du programme Para Karaté.](#)

- Les formulaires de diagnostic médical (MDF) (voir le guide de référence du programme Para) et les documents associés doivent être envoyés par courriel à Gillian Benson - gillian.benson@karatecanada.org au plus tard le 12 mars 2025.

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat. Les athlètes recevront des points dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

14. TÊTES DE SÉRIE

Les têtes de série des catégories individuelles aux Championnats nationaux 2025 de Karaté Canada seront établies comme suit (priorité décroissante).

14.1 CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2024 dans la même catégorie.

Le classement est fonction du résultat : le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

14.2 CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre athlètes les mieux classés de KC dans la même catégorie au 1^{er} mars 2025**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2024 dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

** Le statut de membre du bassin de l'équipe nationale ne sera pas pris en compte au moment de la sélection des têtes de série ou de l'événement.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

14.3 CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ)

- Les athlètes ayant un statut international dans la même catégorie (A, puis B, puis C, en ordre décroissant du classement KC)**.

- Les athlètes ayant un statut national dans la même catégorie (en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2024 dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

* Les athlètes n'ont pas à être membres en règle du bassin de l'équipe nationale au moment des Championnats nationaux.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu le statut mentionné, les points de classement ou la médaille.

15. FORMULES D'ÉLIMINATION

Karaté Canada utilisera les formules et formats d'élimination suivants pour les différentes divisions individuelles aux Championnats nationaux de Karaté Canada 2025.

15.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL

Le format de compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

(S'il y a seulement trois athlètes dans une catégorie, une formule de tournoi à la ronde sera employée.)

15.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL

Le format de la compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions; toutefois, comme pour les compétitions antérieures, un match supplémentaire aura lieu (dans chaque catégorie de quatre athlètes ou plus) entre les vainqueurs du repêchage pour déterminer la troisième place et la quatrième place.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

Note : Les athlètes qui s'affronteront pour la troisième place pourront répéter un kata effectué dans une ronde antérieure.

16. REPRISE VIDÉO

Karaté Canada entend donner aux entraîneurs l'accès à la reprise vidéo instantanée dans les rondes de médailles des catégories de kumité individuel. Ce système serait administré conformément aux règles de la WKF.

17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

Sauf indication contraire dans le bulletin d'information de l'événement, le règlement des Championnats nationaux 2025 de Karaté Canada sera celui de la WKF pour le kata et le kumité, publié et en vigueur au 1^{er} avril 2025.

18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

18.1 RÈGLES

18.1.1 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : écart de poids admissible

Le poids des athlètes doit se situer dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Un écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes, par rapport aux limites inférieure et supérieure de la catégorie est toutefois toléré.

18.1.2 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

Tout athlète dont le poids ne respecte pas les limites inférieure et supérieure d'une catégorie, écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes compris, sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Les catégories de poids doivent être respectées, avec l'écart de poids autorisé conformément au point 1 ci-dessus.

- a) Les athlètes de kumité dont le poids est supérieur à la limite maximale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.
- b) Les athlètes de kumité dont le poids est inférieur à la limite minimale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

18.1.3 Athlètes des catégories jeunesse, cadet et junior : limites de poids

1. Un athlète dont le poids se situe à 2 kg de la limite inférieure de la catégorie de poids dans laquelle il est inscrit sera autorisé à concourir dans cette catégorie.
2. Un écart de 0,2 kg pour les hommes et 0,5 kg pour les femmes par rapport à la limite supérieure d'une catégorie de poids est toléré chez tous les athlètes de kumité.

3. Tout athlète de kumité dont le poids est supérieur (écart de 0,2 kg/hommes 0,5 kg/femmes compris) ou inférieur (écart de 2 kg compris) à la limite de poids de sa catégorie sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Tout athlète de kumité dont le poids dépasse la limite supérieure, y compris la variance supérieure ou la variance inférieure de 2 kg, ne sera pas autorisé à concourir, dans quelque catégorie que ce soit.

18.2 PROTOCOLE

1. Tous les athlètes doivent se présenter à la pesée durant la période de pesée officielle affichée. Toutefois, si le nombre d'athlètes s'avère plus élevé que prévu, la période initialement allouée à la pesée pourrait être prolongée.
2. Pour la pesée, les athlètes portent habituellement un short et un t-shirt, mais peuvent être autorisés à se faire peser en sous-vêtements ou nus s'ils le désirent.
3. Des paravents seront installés autour de l'aire de pesée pour préserver l'intimité des athlètes.
4. Aucun spectateur ne doit être présent pendant la pesée.
5. Un entraîneur, ou son représentant désigné, doit assister à la pesée pour chacune des équipes. Il ne devra en aucun cas intervenir dans le processus de pesée.
6. Les athlètes sont pesés par des responsables de même sexe qu'eux. Aucune personne de sexe opposé n'est admise dans l'aire de pesée officielle, sans exception.
7. À leur arrivée, les athlètes doivent présenter leur accréditation officielle pour l'événement. Ceux qui ne l'ont pas en leur possession ne seront pas admis à la pesée, sans exception.
8. Tout athlète dont le poids ne respecte pas l'écart de 0,2 kg pour les hommes et 0,5 kg pour les femmes sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

9. Le nombre maximal de places par province pour la pesée hâtive est établi selon le ratio suivant :

Taille de	<25	25-50	51-75	76-100	>100
Nombre maximal d'athlètes pour la pesée « hâtive »	3	4	5	6	7

10. Une pesée de la « dernière chance » est prévue à l'intention de ceux qui cherchent à faire le poids. Aucune restriction quant aux athlètes qui peuvent se présenter à cette pesée, qui aura lieu à la fin de la journée de pesée, de 16 h à 16 h 45.

19. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Inscription individuelle : 200 \$
- Inscription kata par équipe : 225 \$
- Inscription pour « U21 Championnat national » si l'athlète est inscrit dans la catégorie « U21 Sélection d'équipe » : GRATUITE

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE N'EST PERMISE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ EN CAS D'ANNULATION.

À NOTER :

Les athlètes qui annulent leur inscription au plus tard le 10 mars 2025 pour des raisons médicales, et qui présentent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada à cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins 50 \$ de frais d'administration.

Veuillez noter que les frais d'inscription sont **non remboursables** pour toute autre raison et qu'aucun remboursement ne sera fourni, quelle que soit la raison, à partir du **11 mars 2025**.

Les inscriptions peuvent être modifiées jusqu'au 10 mars 2025; **tous les changements sont assujettis à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

TOUS LES PAIEMENTS DOIVENT ÊTRE FAITS PAR TRANSFERT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT.

Les virements doivent être envoyés à Karaté Canada au plus tard le **17 mars 2025**, avec une confirmation par courriel à ed@karatecanada.org et treasurer@karatecanada.org.

Veillez utiliser les renseignements suivants :

Bénéficiaire : Karaté Canada

Adresse du bénéficiaire : 500, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1W7

N° de compte : 2058626

N° de transit : 30015

N° de la banque : 815

Adresse de la banque :

C.D. Cœur-de-l'Île

1080, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H2

21. HÔTELS OFFICIELS

Tous les participants inscrits au Championnat national DOIVENT loger à l'un des hôtels officiels.

SHERATON VANCOUVER AIRPORT

1 très grand lit : 228 \$ – Occupation simple/double

- Plus 5 % de TPS, 11 % de taxe sur les chambres d'hôtel, 1,16 % de frais de marketing de destination, taxes incluses.

2 grands lits : 228 \$ – Occupation double/248 \$ – Occupation triple/268 \$ – Occupation quadruple

- Plus 5 % de TPS, 11 % de taxe sur les chambres d'hôtel, 1,16 % de frais de marketing de destination, taxes incluses

Hôtel hôte pour l'accréditation, les réunions et la cérémonie de remise des prix.

Inclusions :

- Internet sans fil de base dans la chambre.
- Accès aux postes de travail du centre d'affaires du Marriott et du Sheraton.
- Accès au centre de remise en forme du Marriott, du Hilton et du Sheraton.
- Stationnement pour tous les clients qui passent la nuit à l'hôtel.
- Service de navette 24 heures sur 24 depuis et vers l'aéroport international de Vancouver.
- 20 % de réduction sur le petit-déjeuner dans les restaurants de l'hôtel pour les clients qui passent la nuit à l'hôtel.

Les réservations doivent être soumises par les responsables d'équipe des OPTS à l'aide du modèle de répartition du bloc de chambres fourni.

Toute modification à la liste de répartition des chambres doit être effectuée au plus tard **14 jours avant la date d'arrivée**. **IMPORTANT** : Les annulations doivent être effectuées 14 jours avant la date d'arrivée pour éviter les pénalités. **Toute annulation effectuée après ce délai entraînera des frais de chambre et de taxe de 100 % à la charge de l'OPTS concerné.**



DATES IMPORTANTES ET CALENDRIER DE VERSEMENTS

Les OPTS paieront l'hôtel directement par carte de crédit ou par transfert électronique.

Dépôt de réservation

Un dépôt non remboursable est requis pour réserver votre bloc de chambre au moment de procéder à la réservation. Ce montant s'élève à 25 % du total prévu.

Dépôt final

Le solde du total prévu est dû 14 jours avant la date d'arrivée.

Date limite de réservation

Ce tarif de chambre pour événements spéciaux est offert jusqu'au 28 février 2025 ou jusqu'à ce que l'inventaire de chambres pour les groupes soit épuisé, peu importe ce qui se produit en premier.

Hilton Vancouver Airport

5911 Minoru Blvd, Richmond, C.-B. V6X 4C7

Marriott Vancouver Airport

7571 Westminster Hwy, Richmond, C.-B.

1 très grand lit : 238 \$ – Occupation simple/double

- Plus 5 % de TPS, 11 % de taxe sur les chambres d'hôtel, 1,16 % de frais de marketing de destination, taxes incluses.

2 grands lits/1 très grand sofa-lit : 238 \$ – Occupation double/258 \$ – Occupation triple/278 \$ – Occupation quadruple

- Plus 5 % de TPS, 11 % de taxe sur les chambres d'hôtel, 1,16 % de frais de marketing de destination, taxes incluses

Inclusions :

- Internet sans fil de base dans la chambre.
- Accès aux postes de travail du centre d'affaires du Marriott et du Sheraton.
- Accès au centre de remise en forme du Marriott, du Hilton et du Sheraton.
- Stationnement pour tous les clients qui passent la nuit à l'hôtel.
- Service de navette 24 heures sur 24 depuis et vers l'aéroport international de Vancouver.
- 20 % de réduction sur le petit-déjeuner dans les restaurants de l'hôtel pour les clients qui passent la nuit à l'hôtel.

Les réservations doivent être soumises par les responsables d'équipe des OPTS à l'aide du modèle de répartition du bloc de chambres fourni.

Toute modification à la liste de répartition des chambres doit être effectuée au plus tard **14 jours avant la date d'arrivée**. **IMPORTANT** : Les annulations doivent être effectuées 14 jours avant la date d'arrivée pour éviter les pénalités. **Toute annulation effectuée après ce délai entraînera des frais de chambre et de taxe de 100 % à la charge de l'OPTS concerné.**



DATES IMPORTANTES ET CALENDRIER DE VERSEMENTS

Les OPTS paieront l'hôtel directement par carte de crédit ou par transfert électronique.

Dépôt de réservation

Un dépôt non remboursable est requis pour réserver votre bloc de chambre au moment de procéder à la réservation. Ce montant s'élève à 25 % du total prévu.

Dépôt final

Le solde du total prévu est dû 14 jours avant la date d'arrivée.

Date limite de réservation

Ce tarif de chambre pour événements spéciaux est offert jusqu'au **28 février 2025 ou jusqu'à ce que l'inventaire de chambres pour les groupes soit épuisé, peu importe ce qui se produit en premier.**



22. MÉDIAS SOCIAUX

Les Championnats nationaux 2025 de Karaté Canada approche à grands pas et nous voulons rester en contact avec vous! Suivez Karaté Canada sur Instagram, [Facebook](#) et [X \(Twitter\)](#) pendant toute la compétition.

Instagram et X(Twitter) : @KarateCanada

Facebook : <https://www.facebook.com/Karate-Canada-459465044133223/?fref=ts>

Le mot-clic officiel des Championnats nationaux de Karaté Canada 2025 est #KCNationals2025. N'oubliez pas de l'utiliser dans toutes vos publications!

23. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les informations concernant l'horaire d'entraînement seront partagées à une date ultérieure

24. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des Championnats nationaux 2025 se tiendra le **jeudi 3 avril** à 8 h 30 à l'Anneau olympique de Richmond.

Les athlètes sont attendus sur le site de compétition à 8 h au plus tard pour la préparation du défilé. Les athlètes devront porter leurs survêtements provinciaux/territoriaux.

Nous rappelons qu'aucun transport terrestre ne sera offert dans le cadre de cet événement.

Les OPTS ont jusqu'au **lundi 31 mars 2025** pour soumettre le nom de leur porte-drapeau et la raison de sa sélection à cheryl.tataryn@karatecanada.org.

Votre drapeau provincial/territorial et sa hampe seront fournis à votre gérant d'équipe au moment de l'accréditation.

Nous vous demandons de repasser votre drapeau et de l'installer sur sa hampe de manière à ce que votre porte-drapeau l'ait en avance.



25. HORAIRE

25.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS

Horaire des activités.

25.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Tous les détails au sujet de l'horaire de la compétition seront disponibles sur Sportdata dès le **lundi 31 mars 2025**. Le lien pour y accéder sera d'ici là publié par Karaté Canada. **Veillez noter que cet horaire peut être modifié.**

26. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL

Tous les concurrents (kata, kumité et parakaraté) doivent remettre une décharge de responsabilité, un formulaire de renonciation et un rapport médical dûment remplis et signés par le biais de Trackie (voir section 9) pour être autorisés à participer à la compétition.

Les athlètes participant aux catégories de parakaraté reconnues par la WKF doivent remettre le [formulaire de diagnostic médical de la WKF](#) ainsi que la décharge de responsabilité et le formulaire de renonciation de Karaté Canada. Les athlètes participant à la catégorie de mobilité réduite debout doivent remettre le formulaire médical de Karaté Canada et fournir une attestation de leur déficience ainsi que le code de cette dernière. Tous ces formulaires doivent être envoyés à l'OPTS de l'athlète.

Les décharges médicales et la confirmation de citoyenneté seront téléversées au moyen de Trackie. Karaté Canada avisera par courriel les OPTS membres dès la publication des formulaires et en profitera pour donner d'autres renseignements sur le processus. Les OPTS devront communiquer avec les athlètes pour leur demander de remplir les formulaires remplis et de **les envoyer à Karaté Canada avant le 12 mars 2025**.

Veuillez noter qu'aucun formulaire ne sera accepté après cette date ou sur les lieux du championnat. Les formulaires incomplets peuvent entraîner une disqualification de la compétition.

ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER

Les OPTS membres de Karaté Canada recevront un nombre de laissez-passer établi en fonction de la taille de l'équipe qu'ils inscrivent aux Championnats.

Le système de laissez-passer permet de prévenir plusieurs problèmes potentiels, comme la possibilité que les équipes des provinces les plus peuplées comptent quatre ou cinq des meilleurs athlètes dans une catégorie. Ce système offre aussi aux athlètes performants qui déménagent d'une province ou d'un territoire à un autre en plein processus de sélection, ou qui ont manqué des épreuves de sélection en raison d'une maladie, d'une blessure ou des exigences du calendrier international, une occasion de participer aux Championnats nationaux, ce qui ne serait pas possible autrement.

Le système n'affecte en rien le processus de sélection adopté par les OPTS pour leur équipe des Championnats nationaux 2025; cette option leur offre plutôt plus de souplesse, ainsi que la possibilité d'inscrire des athlètes supplémentaires qui, d'après les OPTS, ont les habiletés pour participer aux Championnats nationaux ou profiteraient de cette expérience.

RATIO D'ATTRIBUTION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront attribués de la manière suivante :

Taille de l'équipe	<25 athlètes	25-50 athlètes	51-75 athlètes	76-100 athlètes	>100 athlètes
Laissez-passer	2 inscriptions	3 inscriptions	4 inscriptions	5 inscriptions	6 inscriptions

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La sélection des athlètes qui seront inscrits aux Championnats nationaux 2025 grâce au système de laissez-passer sera laissée à la discrétion de chaque OPTS (sous réserve de l'approbation de Karaté Canada); on s'attend cependant à ce que tous les OPTS respectent les exigences minimales suivantes pour l'inscription des athlètes bénéficiant de laissez-passer.

Pour inscrire des athlètes bénéficiant de laissez-passer aux Championnats

nationaux 2024, les OPTS doivent soumettre le nom de ces athlètes ainsi que les catégories auxquelles ils appartiennent (jusqu'à concurrence du maximum de laissez-passer alloués, selon le ratio d'attribution ci-dessus – une inscription compte comme un laissez-passer) à Karaté Canada, par la poste ou par courriel, **au plus tard à 23 h 59 (HE), le 28 février 2025**, ainsi que la confirmation par écrit que chacun des athlètes **répond à au moins un de ces quatre critères** :

1. L'athlète a terminé au quatrième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2024-2025 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
2. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2024-2025 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé 4^e dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé;
3. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2024-2025 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
4. L'athlète a terminé au sixième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2024-2025 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé cinquième dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé.

(La nomination exceptionnelle de concurrents ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus sera étudiée au cas par cas. L'esprit de ces critères sera toutefois respecté dans l'approbation ou le rejet d'une telle nomination.)

Seuls les athlètes qui sont membres de leur OPTS, qui satisfont à au moins un des critères énumérés ci-dessus et dont le nom est soumis à Karaté Canada par les dirigeants compétents de l'OPTS (président, directeur général ou entraîneur-chef de l'équipe) **au plus tard le 28 février 2025** seront admissibles à participer aux Championnats nationaux 2025 grâce à un laissez-passer. Karaté Canada examinera toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer et



confirmera l'approbation de ces nominations aux OPTS **au plus tard le 4 mars 2025.**

*** À noter : Les OPTS doivent aussi inscrire en ligne, par l'intermédiaire de Sportdata, les concurrents bénéficiant d'un laissez-passer approuvé avant la date limite d'inscription en ligne; les athlètes individuel devront respecter la date limite d'inscription sur Trackie.

ANNEXE 2 – CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Tous les athlètes sont invités au camp d'entraînement de l'équipe nationale le **lundi 7 avril** de 9 h à 16 h à l'Anneau olympique de Richmond.

Ce camp se déroulera à la Place Bell, le même lieu que les Championnats nationaux.

Le camp est ouvert à tous les athlètes qui participent aux Championnats nationaux, ainsi qu'à tous les entraîneurs des OPTS pour travailler ensemble dans le cadre du programme de l'équipe nationale.

Nous souhaitons créer une équipe unie de soutien afin de donner à nos athlètes les meilleures chances de réussite internationale.

Les entraîneurs des OPTS travailleront aux côtés des entraîneurs de l'équipe nationale pour aider les athlètes de toutes les provinces.

Nous espérons vous voir tous à cette formidable occasion de vous réunir et de développer vos compétences après notre événement principal que sont les Championnats nationaux.

Inscrivez-vous dès maintenant :

https://secure.karatecanada.org/event/NTC_CEN_Richmond2025

Rodney Hobson
Responsable technique du sport
Karaté Canada

2025 NATIONAL TEAM TRAINING CAMP

REGISTER NOW
S'INSCRIRE



APRIL 7, 2025
9AM - 4PM



OPEN TO ALL ATHLETES ATTENDING THE 2025 NATIONAL CHAMPIONSHIPS
OUVERT À TOUS LES ATHLÈTES PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE 2025

ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS

Note : Sujet à changement

MARDI 1^{er} avril – SHERATON VANCOUVER AIRPORT

Heure	Activité	Salle de réunion
13 h – 17 h	Accréditation	Steveston B

MERCREDI 2 AVRIL – SHERATON VANCOUVER AIRPORT + ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND

Heure	Activité	Salle de réunion
8 h – 16 h	Pesée – <u>Femmes</u>	Richmond A
8 h – 16 h	Pesée – <u>Hommes</u>	Richmond B
9 h – 12 h	Accréditation	Steveston B
9 h – 12 h	Réunion KC et OPTS (conversation matinale)	Steveston D
10 h – 12 h	Formation des bénévoles (billetterie pour spectateurs seulement)	Steveston B
9 h 30 – 18 h 30	Entraînement pour les équipes*	Minoru A-B-C-D
13 h 30 – 16 h 30	Examens de Dan	Richmond F
16 h 45 – 17 h 30	Réunion HP et OPTS	En mode virtuel
17 h 45 – 19 h 00	Rencontre technique pour les entraîneurs	En mode virtuel
18 h – 19 h	Formation des bénévoles (cérémonie d'ouverture seulement)	Anneau de Richmond

* Les heures d'entraînement doivent être communiquées aux responsables de l'OPTS avant l'événement.

JEUDI 3 AVRIL – ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND

Heure	Activité
8 h – 8 h 30	Réunion pour arbitres
8 h 30 – 9 h	Cérémonie d'ouverture
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes
9 h 30 – 18 h	Compétitions

VENDREDI 4 AVRIL – ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

SAMEDI 5 AVRIL – ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

**DIMANCHE 6 AVRIL – ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND + SHERATON
VANCOUVER AIRPORT**

Heure	Activité
8 h – 17 h	Compétitions
8 h – 16 h	Entraînement pour les équipes
19 h – Minuit (\$)	Célébration de remise des prix de Karaté Canada (Sheraton Vancouver Airport – Salle de bal Britannia)

LUNDI 7 AVRIL – ANNEAU OLYMPIQUE DE RICHMOND

Heure	Activité
9 h – 16 h	Camp d'entraînement de l'équipe nationale

ANNEXE 4 – TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L'ÂGE



APPENDICE A -

MATRICE D'ÉLIGIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE DU COMPÉTITEUR CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025

	U14*	CADET	JUNIOR	U21 SÉLECTION	U21 CHAMPIONNAT	SENIOR**
	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN
Kata	29 août 2011 28 août 2013	29 août 2008 28 août 2011	29 août 2007 28 août 2009	23 mai 2004 22 mai 2007	29 août 2004 28 août 2007	Avant ou en date du 3 avril 2009
Kumite	29 août 2011 28 août 2013	29 août 2008 28 août 2011	29 août 2007 28 août 2009	23 mai 2004 22 mai 2007	29 août 2004 28 août 2007	Avant ou en date du 3 avril 2007
Team Kata	N/A	29 août 2007 28 août 2011		23 mai 2004 22 mai 2007	29 août 2004 28 août 2007	Avant ou en date du 3 avril 2009
	U16			SENIOR**		
Para	4 avril 2009 au 3 avril 2011			Avant ou en date du 3 avril 2009		

03-Apr-25 Début des Nationaux KC 2025

22-May-25 Début anticipé des Pan Ams SR 2025 (SENIOR ET U21)

28-Aug-25 Début anticipé des Pan Ams JR 2025 (U14, Cadet, Junior)

27-Oct-25 Début anticipé des Mondiaux SR 2025

*Les athlètes doivent obligatoirement avoir l'âge minimum de 12 ans au début des Panams junior 2025

**Les athlètes peuvent compétitionner dans les catégories senior dès l'âge de 16 ans (kata) ou 18 ans (kumite)
(Révisé le 3 janvier 2025)

ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025

	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)
1	Comp Dev CERTIFIÉ											
2	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ										
3	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ									
4	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ								
5	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ							
6	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ						
7	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ					
8	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ				
9	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ			
10	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ		
11	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ	
12	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD Karate APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	Comp Intro ENTRAÎNÉ

CD Compétition - Développement
APTT Analyse de performance technique et tactique
MMS Modules multisport

ANNEXE 6 – CÉLÉBRATION ANNUELLE DE REMISE DES PRIX

RÉSERVEZ LA DATE! Karaté Canada est honorée de tenir sa Célébration annuelle de remise des prix le dimanche 6 avril à l'hôtel **Sheraton Vancouver Airport**.

Ne manquez pas la célébration annuelle de l'amitié et de l'excellence au sein du karaté canadien!

ANNEXE 7 – DATES IMPORTANTES

28 FÉVRIER

- Toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer doivent être soumises à Karaté Canada.
- Date limite pour soumettre la liste de répartition des chambres d'hôtel.
- Date limite pour fournir la liste des entraîneurs à Ken Benson (kenkcncpp@gmail.com) et à Gillian Benson (gillian.benson@karatecanada.org)

4 MARS

- Karaté Canada doit confirmer l'approbation des athlètes nommés dans le cadre du programme Wildcard.

5 MARS

- Les OPTS doivent avoir fourni les documents de citoyenneté requis.
- Fin de l'inscription en ligne (Sportdata). Les inscriptions peuvent être modifiées jusqu'au 10 mars; tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.

10 MARS

- Date limite pour la modification des inscriptions dans Sportdata (\$).

12 MARS

- Date limite pour remplir les formulaires dans Trackie. Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 17 mars,

moyennant des frais supplémentaires de 50 \$, payables directement dans Trackie.

14 MARS

- Les frais d'adhésion 2025 de chaque OPTS doivent avoir été payés en entier et tous les renseignements requis sur les participants doivent avoir été envoyés au bureau de Karaté Canada pour que les inscriptions individuelles des athlètes et des entraîneurs de cette province ou de ce territoire soient considérées comme valides (\$).

17 MARS

- Date limite pour les inscriptions tardives en utilisant les formulaires Trackie. Des frais supplémentaires de 50 \$ seront appliqués, payables directement dans Trackie.
- Tous les paiements doivent être effectués à Karaté Canada par transfert électronique seulement. Les frais d'inscription sont de 200 \$ par catégorie individuelle (kata et kumité) et de 225 \$ pour la catégorie kata par équipe (\$).

18 MARS

- Liste finale de répartition des chambres et paiement aux hôtels (14 jours avant l'arrivée) (\$).

24 MARS (ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de places disponibles, selon la première éventualité)

- Date limite d'achat des billets pour la cérémonie annuelle de remise des prix (\$)

25 MARS

- Date limite pour signaler les allergies alimentaires en vue de la [cérémonie annuelle de remise des prix](#) en envoyant un courriel à cheryl.tataryn@karatecanada.org

31 MARS

- Date limite pour l'envoi des informations concernant le [porte-drapeau de l'OPTS](#) et d'une brève explication du choix effectué. Envoyez un courriel à : cheryl.tataryn@karatecanada.org

1er AVRIL

- [L'inscription et l'accréditation](#) officielles débiteront au Sheraton Vancouver Airport.

2 AVRIL

- Disponibilités offertes aux équipes pour un entraînement au Sheraton Vancouver Airport (un jour seulement).
- [Les pesées](#) auront lieu au Sheraton Vancouver Airport.
- L'inscription et l'accréditation officielles se poursuivront au Sheraton Vancouver Airport.
- Les examens de Dan auront lieu au Sheraton Vancouver Airport.

3 AVRIL

- [Cérémonie d'ouverture](#) et début des compétitions à l'Anneau olympique de Richmond.
- Disponibilités offertes aux équipes pour un entraînement à l'Anneau olympique de Richmond (jusqu'au dimanche 6 avril).

6 AVRIL

- [La cérémonie annuelle de remise des prix](#) aura lieu au Sheraton Vancouver Airport (\$).

7 AVRIL

- [Camp d'entraînement de l'équipe nationale](#) à l'Anneau olympique de Richmond (\$).

ANNEXE 8 - ÉQUIPEMENT DE KUMITE EXIGÉ

TOUS LES ATHLÈTES EN KUMITE DEVRONT PORTER:

- Protecteur buccal
- Coquille approuvé par la FMK pour compétiteurs masculins
- Gants (rouge/bleu) approuvés par la FMK
- Protège-pieds et protège-tibias (rouge/bleu) approuvés par la FMK

OBLIGATOIRE POUR CADET/JUNIOR/U21/SENIOR:

• Catégories masculines:

- [Protecteur corporel](#) approuvé par la FMK

• Catégories féminines:

- Protecteur combiné: [Protège-poitrine](#) avec demi-protecteur corporel approuvé par la FMK

OU

- [Protège-poitrine](#) ET [Protecteur corporel](#) approuvés par la FMK

OBLIGATOIRE POUR U14 SEULEMENT:

- [Casque](#)
- [Protecteur corporel externe](#)

Référence: [Règles de compétition FMK 2024](#), section 2.2.7. En vigueur à partir du 1er janvier 2024. Les exigences de la FPK et de la FMK pour les événements internationaux sont sujettes aux modifications.

Veillez SVP noter que tout équipement de kumité porté dans les catégories élités devra être approuvé par la FMK.

ANNEXE 9 – LISTE DE KATAS OFFICIELS

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu
997. Seisan (Chito-Ryu)		998. Bassai (Chito-Ryu)		999. Sanshiryu (Chito-Ryu)	